

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 12 décembre 2023

N° 032-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Procurations : 4
Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

8 décembre 2023,
affichée le 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.
Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON
MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE
Absents excusés :
Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB
Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET
Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS
Mr STIENNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA
Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC
Secrétaire de séance : Mme BENYAHIA
Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est approuvé.

Objet : Travaux 2024-Demandes de subventions pour l'isolation des combles de la mairie

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'isolation des combles de la mairie et préconise de faire des demandes de subventions.

Vu les avis favorables de la commission des finances et de la commission des travaux réunies le 11 décembre 2023 ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 26 220.03€HT, soit 31 464.04€ TTC ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Malika BENYAHIA



Le Maire
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 13 décembre 2023
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 13 décembre 2023
de la publication le 13 décembre 2023
Mise en ligne sur le site internet le 13 décembre 2023